



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 34066

Texte de la question

M. François Loncle interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'évolution préoccupante de la pratique de la lecture en France. Depuis trente ans, la proportion des lecteurs au sein de la population française n'a pas augmenté, alors que la part des bacheliers et diplômés du supérieur n'a cessé, elle, de progresser, passant de 14 % en 1973 à 31 % en 2008. Aujourd'hui, près d'un Français sur deux n'achète pas de livres. De plus, la quantité de livres lus décline de façon constante. Ce phénomène affecte tout particulièrement le public masculin et les jeunes. Souffrant de la concurrence de l'abondante offre visuelle et numérique, le livre n'apparaît plus comme le support privilégié de la lecture. Cette baisse de la lecture régulière concerne toutes les catégories sociales. C'est pourquoi l'écart entre les ouvriers et les cadres supérieurs est resté stable depuis plus de trois décennies. Aucun rattrapage n'est intervenu durant cette période, ce qui tend à relativiser le processus de démocratisation culturelle dans notre pays. Il lui demande de lui fournir des précisions chiffrées sur la pratique de la lecture en France. Il souhaite connaître les actions concrètes qu'elle a déjà prises et celles qu'elle envisage de proposer pour remédier au recul de la lecture, notamment parmi la jeunesse.

Texte de la réponse

Conduite en 2008 pour la 5e fois depuis 1973 par le ministère de la culture et de la communication, l'enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français (<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr>) a confirmé la lente érosion de la lecture traditionnelle des Français, tandis que les inscriptions en bibliothèque concernent 16,2 % de la population. Ces résultats témoignent effectivement d'une stagnation de certaines pratiques considérées comme fondamentales pour le développement de la culture. Cependant, cette enquête a également révélé la montée des nouveaux usages de l'écrit et la structuration, particulièrement chez les 14-25 ans, d'une véritable « génération des écrans » susceptible de retrouver le chemin de la lecture par l'intermédiaire des technologies numériques. Ainsi, environ 55 % des Français de 15 à 34 ans ont-ils un usage quotidien de l'ordinateur, qui constitue désormais aussi un outil important de lecture sous des formes très variées. Il n'est donc plus possible aujourd'hui d'analyser les pratiques de lecture au seul examen des pratiques de lecture de livres ou de presse imprimés. La parution, en 2014, des données de synthèse 2012 sur l'activité des bibliothèques a été l'occasion de rappeler les réussites des bibliothèques (progression significative de la fréquentation sur les cinq dernières années) ainsi que certaines difficultés (tassement des pratiques traditionnelles de prêt) qui exigent que les bibliothèques publiques continuent à s'adapter comme elles ont su le faire par le passé. L'importance de ces questions est à la mesure de l'attachement profond des Français aux livres et à la lecture : l'étude conjointe du Syndicat national de l'édition (SNE) et du Centre national du livre (CNL), publiée en mars 2014, fait certes état du recul, pour la troisième année consécutive, de la lecture, mais d'un attachement viscéral des Français aux livres qui « peuvent marquer profondément » et dans lesquels ils ont confiance. Dans ce contexte, l'État a souhaité renforcer son soutien aux initiatives prises par les collectivités territoriales pour moderniser leurs réseaux de bibliothèques en fonction des évolutions centrées sur les publics et leurs usages. Le ministère de la culture et de la communication a souhaité que 2014 soit, en France, l'année des bibliothèques, avec notamment l'accueil au mois d'août à Lyon du congrès de l'association internationale

des professionnels des bibliothèques, que la France n'avait plus reçu depuis vingt-cinq ans, et l'organisation le 8 décembre 2014 des Assises des bibliothèques, journée de débat destinée aux responsables politiques des villes, intercommunalités et départements, principaux acteurs de la lecture publique en France, afin qu'ils puissent exprimer leur vision des bibliothèques comme services publics structurants pour leurs concitoyens. Dans ce cadre, plusieurs axes de travail sur des questions d'actualité pour les bibliothèques ont été redéfinis, en particulier l'adaptation des bibliothèques aux usages du XXI^e siècle, à travers la question des horaires d'ouverture de ces institutions, et de leur adaptation au numérique. On peut aussi mentionner le développement du programme des bibliothèques numériques de référence qui a pour but de développer les services numériques de lecture à distance et qui a rencontré l'adhésion d'une quinzaine de grandes villes françaises (Angers, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Rennes, Roubaix, Rouen, Valenciennes, ...). On peut signaler la refondation du programme « Premières Pages » de sensibilisation à la lecture des 0-3 ans et de leurs parents, la mise en place de plus de 80 « contrats territoire lecture » entre les collectivités territoriales et l'État, destinés à mettre en oeuvre des actions de qualité sur les territoires les moins équipés en matière de lecture publique, enfin le soutien par les collectivités et l'État aux associations de développement de la lecture auprès des jeunes et des populations éloignées de la lecture. Ce soutien constitue une reconnaissance du travail important mené par le secteur associatif dans ce domaine, souvent en partenariat avec les bibliothèques de lecture publique. S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, grande cause nationale 2013 (3,1 millions de Français sont concernés) et l'illectronisme, l'action du ministère de la culture et de la communication entend accompagner toutes les initiatives de développement de la lecture en direction de tous les publics : jeunes et âgés, personnes en situation d'exclusion, de handicap, publics hospitalisés ou placés sous main de justice. Par ailleurs, le président du Centre national du livre mettra en place, en liaison avec les différents acteurs professionnels concernés - auteurs et illustrateurs, éditeurs, bibliothécaires, ... - une fête de la littérature jeunesse qui permettra de promouvoir toute la richesse et l'apport auprès des plus jeunes de ce secteur éditorial en pleine expansion depuis trente ans. Les contours de la manifestation sont en cours de finalisation et la première édition devrait se tenir en juillet prochain. Le développement de la lecture, notamment chez les plus jeunes, demeure ainsi une préoccupation permanente du ministère de la culture et de la communication et, dans le contexte social, culturel et économique actuel, nécessite la poursuite et le renouvellement des efforts entrepris de façon continue depuis plusieurs décennies.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34066

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7995

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2841